

*Questions orales*

● (1120)

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je signalais à l'honorable représentant hier que les accords conclus avec les provinces doivent prendre fin en avril 1977, c'est-à-dire dans près de six mois et qu'au début de 1977, il importera évidemment, aux fins des délibérations en cette enceinte et des discussions avec les provinces, de s'entretenir des progrès réalisés alors, grâce au programme anti-inflation et des considérations dont il faudra tenir compte en ce qui concerne la prolongation de ces accords. Il me semble beaucoup plus sage de s'entretenir avec les provinces de la répercussion du programme au début de 1977, compte tenu des événements, que de faire l'analyse maintenant et d'en parler dans six mois.

C'est pour cette raison que j'ai fait remarquer au député que l'on entamerait les discussions au début de l'an prochain, et que l'on devrait les baser sur l'expérience acquise jusqu'à ce moment-là. Bien entendu on ne prolongerait pas le programme au-delà de la période autorisée par le Parlement, c'est-à-dire au-delà de deux ans à partir d'aujourd'hui.

**LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AUX  
DISCUSSIONS AVEC LES PROVINCES TOUCHANT LA  
PROLONGATION DU PROGRAMME**

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Je voudrais poser au ministre des Finances une autre question découlant de ce qu'il vient de dire. A supposer que, au cours de ses discussions avec les dirigeants des provinces, il traite des questions de niveau de rémunération, de productivité et de bénéfices, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte faire connaître sa position à la Chambre et aux gouvernements provinciaux, ou va-t-il se borner à faire un discours au hasard en demandant aux autres ce qui, selon eux, devrait être stipulé dans l'accord? Le ministre va-t-il fermement exposer la position du gouvernement sur la question, par exemple de bénéfice des niveaux de rémunération et de productivité?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Bien entendu, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** A quoi vous attendiez-vous?

**LA JUSTIFICATION DU PROGRAMME PAR LE GOUVERNEMENT**

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, c'est au premier ministre que j'aimerais poser ma dernière question supplémentaire. Alors qu'il traitait hier de différents sujets et notamment du programme de lutte contre l'inflation, il a tenté de justifier l'opportunité de ce programme en alléguant qu'à son avis, l'indice des prix à la consommation avait baissé, et non seulement parce que les prix aux cultivateurs ont baissé considérablement. Cependant, le premier ministre sait-il que si le prix des denrées alimentaires au Canada a baissé, c'est surtout dû au fait que les éleveurs de bovins se sont proprement fait assassiner avec des prix pour leurs produits qui sont de 20 p. 100 inférieurs à ce qu'ils étaient l'année

[M. Stevens.]

dernière, et est-ce là le seul moyen dont le gouvernement pense pouvoir justifier son programme de lutte contre l'inflation?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le député me semble en train de formuler une instance, non pas de poser une question.

\* \* \*

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

**LA HAUSSE DES SALAIRES DES TRAVAILLEURS NON SYNDIQUÉS**

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre des Finances au sujet de certaines des déclarations que le premier ministre a faites hier. Pourrait-il dire à la Chambre si son ministère ou quelque autre ministère ou organisme du gouvernement a effectué des études pour vérifier si les plus de 60 p. 100 de travailleurs canadiens non encore syndiqués ont obtenu des augmentations de traitement depuis un an, et pour le cas où de telles études auraient été effectuées, si elles indiquent l'importance de ces augmentations et si elles sont supérieures ou inférieures à la hausse du coût de la vie depuis un an?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, la Commission de lutte contre l'inflation a analysé les taux d'augmentation dans les entreprises qui relèvent de sa compétence; par ailleurs, dans son rapport qui sera présenté à la Chambre dans quelques semaines, la Commission traitera probablement de cette catégorie.

Pour ce qui est d'une analyse plus approfondie des groupes de travailleurs qui ne sont pas l'objet des contrôles obligatoires, je dirais que la Commission n'a évidemment pas étudié leur cas. Je ne saurais dire si mon collègue le ministre du Travail pourrait répondre à la question de l'honorable représentant, suite à l'étude générale qu'a effectuée son ministère sur les revenus des travailleurs.

**LA POSSIBILITÉ DE LA MISE EN VIGUEUR OBLIGATOIRE DE  
L'AUGMENTATION MINIMUM PERMISSIBLE DES SALAIRES**

**M. Davis Orlikow (Winnipeg-Nord):** Beaucoup de non-syndiqués travaillent pour de petits employeurs qui ne sont pas visés par les règlements de la Commission de lutte contre l'inflation. Bien des gens trouvent que le programme de lutte contre l'inflation est discriminatoire; aussi, le gouvernement envisage-t-il de rendre obligatoire l'augmentation minimum de \$600 par an, autorisée par la loi anti-inflation, pour pouvoir aider les gagne-petit qui, pour la plupart, ne sont pas membres d'un syndicat et n'ont aucun pouvoir de négociation, à faire face à la hausse du coût de la vie depuis un an?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le cas d'une bonne partie des travailleurs dont parle le député ne relève pas du Parlement canadien. Pour ce qui est du ressort du Parlement, le député nous demande si nous avons l'intention de porter le salaire horaire minimum à \$3.50. Je puis lui dire que ce n'est pas notre intention pour le moment.